



Conseil économique et social

Distr. générale
15 avril 2015
Français
Original : anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2015

16-19 juin 2015

Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

Rapport annuel sur l'application du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes

Résumé

Le présent document, établi conformément à la décision 2014/8 du Conseil d'administration, fait le point annuel de l'application du Plan d'action pour l'égalité des sexes (PAES). Il comprend des états actualisés des ressources financières et des dépenses, en s'appuyant sur la matrice de résultats du PAES, les indicateurs et les critères de performance.

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (2 juin 2015).

** E/ICEF/2015/4.



I. Introduction

1. En juin 2014, le Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (PAES) 2014-2017 a été mis en application et partagé avec le Conseil d'administration pour information. Le Plan énonce un programme visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles conformément au Plan stratégique de l'UNICEF 2014-2017. Le PAES reflète l'engagement de l'organisation en faveur de l'égalité des sexes, qui est un élément central du mandat de l'UNICEF et de l'attention qu'il porte aux questions d'équité dans le cadre des efforts qu'il déploie pour faire progresser les droits des enfants dans le monde entier. Le Plan présente de façon détaillée les aspects des résultats des programmes de l'UNICEF qui ont trait à la problématique hommes-femmes dans les sept domaines de résultats du Plan stratégique en mettant l'accent sur des priorités en matière d'égalité des sexes et l'intégration de l'égalité des sexes. Le Plan prévoit également l'accroissement des ressources, des capacités et des systèmes auxquels l'UNICEF est attaché. Le cadre de résultats du Plan stratégique comprend 42 indicateurs qui permettent de suivre les résultats des programmes en matière d'égalité des sexes dans l'ensemble des sept domaines de résultats. Les progrès réalisés en matière de renforcement institutionnel sont suivis au moyen de cinq critères de performance et la responsabilité de l'application du PAES et de la réalisation des objectifs prioritaires incombe à la direction de l'UNICEF, au niveau tant du siège que des bureaux régionaux et de pays.

2. Le présent rapport contient un bref exposé des progrès accomplis par l'UNICEF dans l'application des composantes du PAES au niveau institutionnel et des programmes en 2014, en particulier depuis son lancement avec sa présentation au Conseil d'administration en juin 2014. Durant les sept mois qui se sont écoulés jusqu'à fin décembre, des progrès notables ont été enregistrés dans l'application du PAES en ce qui concerne la mise en place de capacités, l'utilisation des ressources et la réalisation de résultats de programmes, en particulier ceux qui ont trait aux objectifs prioritaires ciblés.

3. Le travail de programmation sur le terrain a progressé concernant les quatre objectifs prioritaires ciblés – mettre fin aux mariages d'enfants, faire progresser l'éducation des filles au niveau du secondaire, promouvoir la santé des adolescents en tenant compte des spécificités de chaque sexe et lutter contre les violences sexistes dans les situations d'urgence, les trois-quarts des programmes de pays recevant un appui de l'UNICEF faisant d'au moins un des objectifs prioritaires ciblés un élément central de leur programme de pays. Le domaine des mariages d'enfants a enregistré des progrès rapides, cette question recevant dans le monde en 2014 un accent, des ressources et un engagement national accrus aux fins de son traitement dans plus de 40 pays. Une attention accrue accordée à la santé des adolescents et aux dimensions propres à chaque sexe dans le domaine de l'éducation au-delà des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et une attention accrue prêtée à la violence sexiste dans un nombre croissant de situations d'urgence ont également eu pour effet de donner du poids et de l'élan à ces programmes dans de multiples pays. Plusieurs initiatives en matière d'intégration de l'égalité des sexes menées dans les sept domaines de résultats ont également permis d'obtenir des résultats en fournissant un appui et des services qui ont leur importance pour l'égalité des sexes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et de la protection. L'UNICEF a également

travaillé avec d'autres partenaires pour fournir un appui technique en vue d'élaborer des indicateurs et des cibles appropriés relatifs à chacun des quatre objectifs prioritaires qui font actuellement l'objet d'un examen afin de les inclure dans les objectifs de développement durable.

4. Des compétences essentielles ont été renforcées, les résultats et les responsabilités connexes en matière d'égalité des sexes ont été adoptés par une majorité de bureaux de pays dans toutes les régions, les dépenses en faveur de programmes en faveur de l'égalité des sexes sont passées de 8,2 % en 2013 à 9,2 % en 2014, et l'intégration de la dimension égalité des sexes dans les évaluations des programmes s'est améliorée. La problématique hommes-femmes est à présent plus visible dans l'ensemble de l'organisation, dans les principales instances et dans les interactions avec les parties prenantes extérieures. L'appui et la défense continuent par la direction de l'UNICEF aux niveaux mondial et local ont renforcé la motivation et la responsabilité concernant l'application du PAES. Un comité directeur composé de hauts responsables et présidé par le directeur général adjoint chargé des programmes est en place pour assurer le suivi de l'application et lui fournir un appui.

5. Des activités non menées à bien et des défis subsistent alors que l'UNICEF va de l'avant dans l'application du programme ambitieux du Plan. Des déficiences demeurent, qui ont retardé l'application de programmes robustes et plus systématiques en faveur de l'égalité des sexes. Il faut recueillir plus d'éléments factuels sur ce qui est nécessaire pour s'employer à atteindre les objectifs prioritaires à grande échelle. Des travaux supplémentaires sont également nécessaires pour renforcer les composantes en faveur de l'égalité des sexes des programmes plus vastes de l'UNICEF qui sont bien financés et déployer l'ensemble de l'éventail des programmes possibles en vue d'améliorer la fourniture des services et d'accroître la stimulation de la demande et des modifications constructives des législations et des politiques en faveur de l'égalité des sexes. Établir la cohérence et la synergie entre les programmes en matière d'égalité des sexes au niveau tant sectoriel qu'intersectoriel prendra du temps. L'UNICEF demeure résolu et prêt à faire fond sur le bon début de l'application du PAES et à relever ces défis à l'avenir.

II. Résultats des programmes

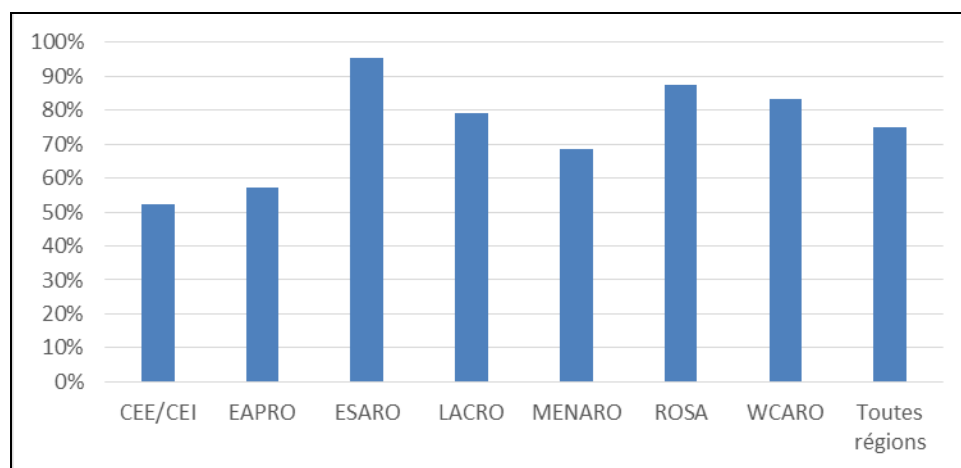
6. La double approche du PAES pour faire face aux inégalités entre les sexes afin d'atteindre les résultats prévus dans le Plan stratégique est fondée sur des éléments de poids qui indiquent que la réussite de programmes en faveur de l'égalité des sexes passe à la fois par des efforts ciblés et la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Le PAES énonce quatre objectifs prioritaires ciblés : 1) mettre fin aux mariages d'enfants, 2) faire progresser l'éducation des filles au niveau du secondaire; 3) promouvoir la santé des adolescents en tenant compte des spécificités de chaque sexe; 4) lutter contre les violences sexistes dans les situations d'urgence. De plus, les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes sont précisés pour chacun des sept domaines de résultats du Plan stratégique, ce qui indique une approche transversale mettant plus l'accent sur la qualité que sur la quantité, ainsi qu'une intégration prioritaire du souci de l'égalité des sexes dans les programmes les plus pertinents dans le contexte d'un pays donné.

A. Priorités ciblées en matière d'égalité des sexes

7. En 2014, 75 % des programmes de pays recevant un appui de l'UNICEF ont inclus des résultats concernant une ou plusieurs priorités ciblées du PAES (figure 1). Le pourcentage est particulièrement élevé (plus de 80 %) en Afrique de l'Est et en Afrique australe (Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe), en Asie du Sud (Bureau régional pour l'Asie du Sud) et en Afrique occidentale et centrale (Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre), trois régions où les résultats concernant ces priorités sont particulièrement critiques. Mais ce pourcentage est également proche de 80 % en Amérique latine et dans les Caraïbes (Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes). Dans aucune région le pourcentage est inférieur à 50 %, ce qui donne à penser que les priorités ciblées relatives à l'égalité des sexes ont été perçues comme une priorité mondiale au niveau des bureaux extérieurs de l'UNICEF. Les bureaux régionaux et de pays indiquent également que l'inclusion de priorités ciblées relatives à l'égalité des sexes dans le PAES a fait qu'il a été plus aisé et plus important pour eux de préciser les résultats intersectoriels dans ce domaine qui sont pertinents dans le contexte de leur pays.

Figure 1

Pourcentage de programmes de pays qui incluent des résultats concernant au moins une priorité ciblée relative à l'égalité des sexes (par région), 2014



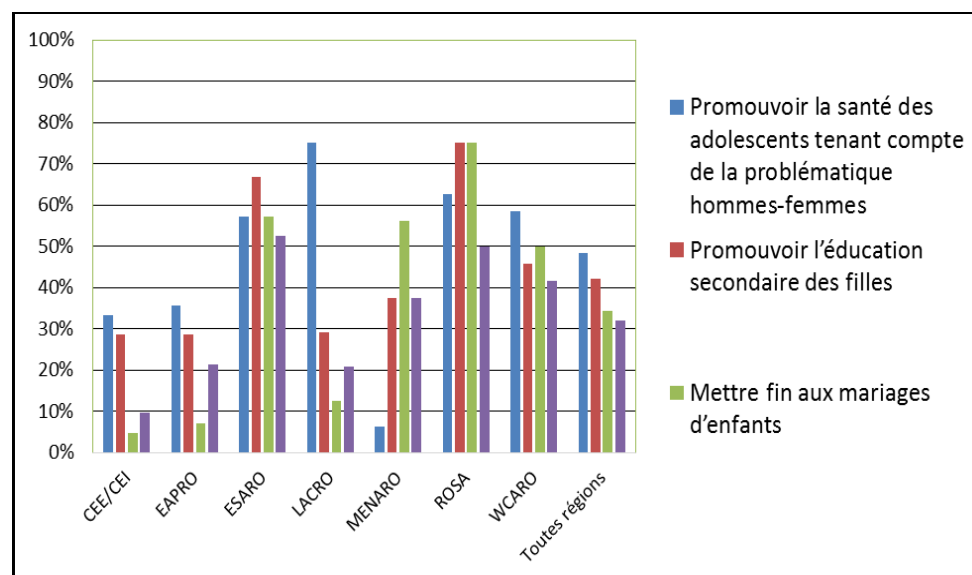
Abréviations : CEE/CEI : Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants; EAPRO : Bureau régional pour l'Asie orientale et le Pacifique; ESARO : Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe; LACRO : Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes; MENARO : Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord; ROSA : Bureau régional pour l'Asie du Sud; WCARO : Bureau régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest.

8. Comme il ressort de la figure 2, des profils régionaux se dégagent clairement du choix des priorités ciblées par les bureaux de pays, qui sont le reflet des contextes locaux de la vie des adolescentes dans ces régions. Le lien entre la santé des adolescents, les mariages d'enfants et l'éducation des filles au niveau du secondaire ressort clairement des pourcentages élevés des pays relevant des bureaux

régionaux de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, pour l'Asie du Sud et pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest qui ont accordé un rang de priorité à ces questions. En revanche, dans les pays relevant du bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la santé des adolescents vient avant toutes les autres questions tandis qu'en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants (CEE/CEI) et en Asie orientale et dans le Pacifique (EAPRO), la santé des adolescents et l'éducation des filles au niveau du secondaire sont les priorités. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENARO), en revanche, les mariages d'enfants bénéficient du rang de priorité le plus élevé, suivis par l'éducation des filles au niveau du secondaire et la lutte contre les violences sexistes dans les situations d'urgence.

Figure 2

Distribution des résultats obtenus concernant les quatre priorités ciblées relatives à l'égalité des sexes (par région), 2014



1. Mariages d'enfants

9. En 2014, plusieurs avancées ont été enregistrées dans la reconnaissance du caractère d'urgence que revêt l'élimination des mariages d'enfants. Les États Membres, avec un engagement et un appui marqués de l'UNICEF, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'un large groupe de défenseurs des droits des filles, ont adopté des résolutions de fond sur l'élimination des mariages d'enfants à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme. En juillet, le Gouvernement britannique et l'UNICEF ont tenu le Sommet de la fille, qui a débouché sur des engagements pris par 26 gouvernements. Dans le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, le mariage d'enfants a été mentionné comme cible possible d'un objectif relatif à l'égalité des sexes dans le programme de développement durable.

10. La direction conjointe du Sommet de la fille, les données irréfutables publiées par l'UNICEF sur l'étendue de cette pratique, ainsi que les tendances projetées et

les négociations au niveau des pays ont joué un rôle dans le fait que dans plusieurs pays où la prévalence de ces mariages est élevée, dont le Bangladesh, l'Éthiopie, l'Inde, le Népal et le Niger, le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures plus concertées. Ces pays font partie des 12 qui participent à présent au programme mondial visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants, codirigé par l'UNICEF et le FNUAP, qui bénéficie d'une contribution annoncée de plus de 80 millions de dollars du Gouvernement du Canada, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

11. En 2014, plus de 40 pays de programme de l'UNICEF ont mis l'accent sur le mariage des enfants. Dix-huit d'entre eux sont dotés d'une stratégie ou d'un plan nationaux sur cette question, dont cinq ont été chiffrés. Au **Burkina Faso**, des consultations multisectorielles avec le Gouvernement et les partenaires de la société civile ont abouti à l'application d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux triennaux sur l'abandon du mariage d'enfants (2015–2017). De même, le bureau de l'UNICEF au **Bangladesh** collabore avec le FNUAP et d'autres partenaires de développement en vue d'aider le Ministère de la condition féminine et de l'enfance à élaborer un programme national et un plan d'action quinquennal budgétisé visant à traduire sur le plan opérationnel l'engagement pris par le Premier Ministre lors du Sommet de la fille en 2014.

12. Les plans nationaux sont très fréquemment fondés sur des faits qui montrent que la scolarisation des filles, la mobilisation communautaire, les compétences nécessaires à la vie courante, l'argent liquide et d'autres mesures d'incitation, ainsi que les relations avec les média font partie des stratégies qui donnent les meilleurs résultats dans la lutte contre le mariage des enfants. Pour cela, l'UNICEF appuie des ensembles de projets multisectoriels qui incorporent des interventions relatives à cette question, dont des activités locales avec les filles sur les compétences nécessaires à la vie courante et l'autonomisation des adolescents, ou des discussions au niveau local pour obtenir l'engagement des familles et des communautés. L'UNICEF appuie des interventions telles que la scolarisation des filles et leur protection sociale, qui contribuent directement ou indirectement à l'élimination du mariage d'enfants.

13. L'UNICEF fournit également un appui à la modification des lois et des politiques. En **Indonésie**, l'UNICEF a coopéré avec les organisations de la société civile en vue de fournir un appui aux activités de plaidoyer visant à réviser la législation existante sur le mariage qui est une discrimination contre les filles, portant l'âge légal du mariage à 16 ans pour les filles et à 19 ans pour les garçons. Ces initiatives ont reçu l'appui de chefs religieux bouddhistes, catholiques et musulmans, qui se sont exprimés publiquement contre le mariage d'enfants. Au **Malawi**, des activités de plaidoyer réussies conduites par l'UNICEF, d'autres entités des Nations Unies et des partenaires nationaux ont contribué à l'adoption en février 2015 de la loi sur le mariage, le divorce et les relations familiales, qui a porté à 18 ans l'âge minimum au mariage sans consentement parental, ce qui a rendu illégal le mariage d'enfants dans un pays où à 18 ans 50 % des filles sont mariées.

14. En **Éthiopie**, les activités de mobilisation communautaire visant à changer les attitudes parentales et les normes sociales s'articulent autour d'un mouvement local dénommé Women's Development Army, qui obtient d'excellents résultats; il est composé de volontaires au niveau des communautés qui sont formées par des agents de vulgarisation de la santé puis chargées de mettre l'accent sur la promotion du

changement au niveau local. En **Inde**, l'UNICEF a prêté un appui à l'analyse de données de points chauds dans quatre États en vue d'identifier les districts ayant les taux les plus élevés de mariage d'enfants et de grands nombres de filles exposées au risque d'être mariées enfants. En partenariat avec les agents de district et les organisations de la société civile, l'UNICEF dresse la carte des atouts des initiatives existantes parrainées par le Gouvernement dans ces districts en vue de renforcer les investissements sociaux, éducatifs, sanitaires et économiques effectués dans les filles. Les initiatives les plus solides serviront de points d'entrée pour exploiter les possibilités durables et bien financées, non seulement afin de prévenir les mariages d'enfants, mais aussi d'accélérer les changements des perceptions à l'égard des filles.

15. À l'échelle mondiale, l'UNICEF a travaillé étroitement avec le FNUAP, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'alliance *Filles, pas épouses* et un éventail de partenaires pour plaider en faveur de l'intégration d'une cible relative au mariage d'enfants dans l'objectif relatif à l'égalité des sexes dans le programme de développement pour l'après-2015. En tant qu'organisme des Nations Unies chef de file pour la gestion des données relatives au mariage d'enfants et le suivi des progrès, l'UNICEF a conduit une consultation technique en vue d'adopter un indicateur unique (pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans qui ont été mariées ou ont vécu en concubinage pour la première fois avant l'âge de 18 ans) en vue de suivre la cible du mariage d'enfants dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. L'UNICEF continuera de travailler avec des partenaires en vue d'entreprendre des analyses rigoureuses afin de fournir des contributions sur des cibles mondiales et nationales spécifiques et les mécanismes pour les contrôler.

16. L'UNICEF renforce des systèmes couvrant différents secteurs pour lutter contre le mariage d'enfants, veillant notamment à ce que les filles soient inscrites et retenues à l'école, les enseignants dûment formés, l'hygiène des adolescentes reçoive un appui, les travailleurs sociaux ont les connaissances et les compétences nécessaires pour apporter un appui aux activités de prévention et d'intervention, et à ce que les systèmes de santé soient mobilisés pour garantir que les filles et les femmes aient accès à l'information et aux services de santé sexuelle et procréative dont elles ont besoin. L'UNICEF renforce également ses partenariats dans les domaines de la protection sociale, de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et du VIH/sida pour améliorer les activités de prévention et d'intervention. Des liens intersectoriels supplémentaires sont mis en place alors que l'application du PAES va de l'avant.

2. Promotion de l'éducation secondaire des filles

17. L'UNICEF, au moyen du groupe de travail ouvert du programme de développement pour l'après-2015, a joué un rôle technique solide dans l'élaboration d'indicateurs plus ambitieux et solides sur l'égalité des sexes et l'apprentissage à tous les niveaux de l'enseignement, primaire, secondaire et supérieur. Même si les pays accomplissent des progrès – ainsi, le pourcentage des pays de programme où l'indice de parité des sexes au niveau secondaire inférieur est passé de 38 % à 40 % entre janvier 2014 et janvier 2015 – il reste beaucoup à faire. Alors que l'accent mis sur l'égalité des sexes dans l'enseignement passe de la parité au niveau du primaire à des questions de deuxième génération telles que l'achèvement du cycle d'enseignement secondaire et l'acquisition de compétences et de connaissances

pertinentes, les efforts déployés par l'UNICEF aux niveaux local et mondial deviennent plus concertés en vue de promouvoir la scolarisation des filles dans le secondaire. En 2014, 30 des 110 pays ont indiqué que la scolarisation des filles dans le secondaire, leur maintien et l'achèvement du cycle d'enseignement secondaire étaient une priorité reconnue, ciblée et budgétisée dans le domaine de l'enseignement.

18. Certes, des pays dans toutes les régions œuvrent concernant la question de l'éducation secondaire des filles, mais les pays relevant des bureaux régionaux de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ESARO), de l'Asie du Sud (ROSA) et pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest (WCARO) ont appliqué une approche comprenant les quatre volets suivants concernant l'éducation des filles et l'égalité des sexes : a) activités de plaidoyer visant à pousser les gouvernements et leurs partenaires à adopter et renforcer des politiques en vue d'améliorer la participation des filles à l'éducation; b) établissement de liens entre l'école et la communauté en vue de sensibiliser à la valeur sociale et économique de l'éducation des filles, demander la responsabilisation et promouvoir l'éducation des filles; c) élaboration et promotion de modèles visant à montrer des interventions et à créer des contextes propices à l'éducation des filles; d) activités de plaidoyer visant à reproduire et généraliser des innovations qui ont eu des effets positifs sur la scolarisation des filles.

19. Les activités de plaidoyer et de concertation en faveur de l'éducation secondaire des filles se retrouvent dans un certain nombre de pays allant de l'Inde et du Népal à l'Ouganda et à la République-Unie de Tanzanie. Ainsi, en **République-Unie de Tanzanie**, les activités de plaidoyer ont contribué à l'inclusion dans la politique nationale d'éducation et de formation d'une disposition permettant aux filles de retourner à l'école après avoir accouché. Les activités réussies de plaidoyer et d'appui menées par l'UNICEF ont fait que plus de la moitié des pays relevant des bureaux régionaux de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ESARO), pour l'Amérique latine et les Caraïbes (LACRO) et pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest (WCARO) sont à présent dotés de politiques de ce type. La modification des politiques de lutte contre les violences sexistes à l'intérieur et autour des écoles est un autre domaine d'action important. En 2014, 27 pays sur 100 ont indiqué avoir accompli des progrès en ce qui concerne leur cadre juridique et leurs grandes orientations qui prévoient des mécanismes de prévention et d'intervention relatifs à la violence sexiste en milieu scolaire. Ainsi, en **Ouganda**, des améliorations marquées ont été apportées aux politiques relatives à la sûreté et à la sécurité des filles à l'intérieur et aux abords des écoles. Celles-ci comprennent l'incorporation de la stratégie et du plan d'action nationaux sur la violence contre les enfants dans le système informatique de gestion de l'éducation et l'utilisation d'EduTrac (un système de collecte de données par téléphones mobiles), moyens novateurs permettant aux filles et aux garçons de signaler la violence dans les écoles. À la fin de 2014, 48 % des écoles en Ouganda utilisaient EduTrac (dont les rapports sont communiqués au Gouvernement) pour signaler les cas de violence.

20. D'autres approches novatrices visant à promouvoir l'éducation des filles ont également été lancées en 2014, par exemple en **Inde**, où, à la demande du Gouvernement, l'UNICEF a fourni un appui à l'élaboration d'un atlas interactif sur la question de l'égalité des sexes, qui dresse des cartes à partir de combinaisons d'ensembles de données, depuis les données démographiques relatives aux filles appartenant à des groupes d'âge spécifiques au nombre d'enseignants formés et aux

taux de rétention scolaire et taux de passage des filles. Il permet également d'utiliser des calques concernant des données n'ayant pas trait à l'éducation, telles que le taux de mariage d'enfants et le taux de grossesse d'adolescentes. L'atlas jouera un rôle clef pour la prise de décisions en matière de gestion et de budget pour les interventions ciblées relatives à l'éducation des filles. Le prototype de l'atlas, actuellement disponible pour un État, le sera pour l'ensemble de l'Inde en 2015.

21. Les activités initiales menées pour exercer une influence sur les programmes d'enseignement secondaire des filles dans les systèmes scolaires de nombreux pays de programme de l'UNICEF, dont le Bangladesh, la Chine, le Kenya, les Maldives, le Myanmar et la République arabe syrienne, ont utilisé l'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne comme point d'entrée. Ainsi, au **Myanmar**, 30 000 enseignants ont été formés à enseigner un programme sur ces compétences pratiques dans le cadre du secondaire. En **République arabe syrienne**, l'UNICEF a fourni un appui à 67 organisations non gouvernementales et à 2 000 jeunes volontaires dans 13 gouvernorats et offert à plus de 84 000 déplacés et/ou adolescents non scolarisés d'autres possibilités d'apprentissage, notamment un apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne ciblant le groupe d'âge 10-19 ans et une formation professionnelle ciblant les 15-18 ans.

22. L'UNICEF renforce également la base factuelle sur les questions de deuxième génération relatives à l'éducation des filles, telles que la gestion de l'hygiène menstruelle et la violence sexiste à l'école. Une analyse conduite par UNICEF **Zambie** a révélé que le manque de toilettes pour filles était une cause d'abandon scolaire et de distribution inégale des enseignants dans les écoles, soulignant l'importance des liens intersectoriels entre la scolarisation des filles et l'eau, l'assainissement et l'hygiène. L'UNICEF s'appuie sur les conclusions pour orienter l'élaboration par le Gouvernement d'une stratégie en faveur de l'égalité des sexes mettant l'accent sur l'éducation des filles. Dans le cadre d'un partenariat au titre de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, qui est hébergé et financé par l'UNICEF, une initiative visant à documenter les bonnes pratiques en matière d'éducation des filles et d'égalité des sexes a été lancée en 2013. L'Initiative a négocié un nouveau partenariat sur la violence sexiste liée à l'école avec l'Internationale de l'éducation, la fédération mondiale des syndicats d'enseignants. L'Initiative a également constitué un partenariat avec le Partenariat mondial pour l'éducation en vue d'élaborer un instrument d'analyse de l'égalité des sexes en vue de renforcer la capacité au niveau des pays en matière de planification sectorielle en faveur de l'égalité des sexes.

3. Promotion de la santé des adolescents favorisant l'égalité des sexes

23. L'UNICEF s'occupe de questions relatives à la santé des adolescents dans l'optique de l'égalité des sexes, telles que grossesses des adolescentes et anémie, prévention du VIH/sida, vaccination contre le virus du papillome humain, puberté et gestion de l'hygiène menstruelle, et mutilations génitales féminines et excision. Les grossesses des adolescentes restent un grave problème, des progrès limités ayant été accomplis ces 10 dernières années. En Afrique subsaharienne, 27 % des filles,

pourcentage effarant, donnent naissance à un enfant avant l'âge de 18 ans, ce pourcentage atteignant 22 % en Asie du Sud.¹

24. Le PAES constitue un cadre approprié pour traiter des questions intersectorielles concernant la santé des adolescents, permettant des interventions mieux intégrées face à des expériences interconnectées dans la vie des adolescents. En 2014, l'UNICEF a élaboré une stratégie cohérente relative à la santé des adolescents qui s'appuie sur les atouts et les possibilités qu'offre le secteur de la santé pour atteindre les adolescentes, ainsi que sur d'autres secteurs tels que l'éducation et la nutrition, et s'étend aux besoins et possibilités émergents dans différents contextes selon les pays. De concert avec ses partenaires, notamment le FNUAP, l'UNICEF a également joué un rôle important dans l'intégration des adolescents dans l'établissement du nouveau Mécanisme mondial de financement de la Banque mondiale pour la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents, qui inclut expressément la santé des adolescents dans le cadre traditionnel de la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile.

25. Le rôle de l'UNICEF, en qualité de partenaire de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), et de participant à l'initiative de vaccination contre le virus du papillome humain offre un moyen supplémentaire de promouvoir la santé des jeunes adolescentes. La plupart des pays recevant l'appui de la GAVI en sont à la phase de démonstration avant d'appliquer leur programme à grande échelle. Ainsi, en **Afrique du Sud**, le Programme intégré de santé scolaire a en 2014 administré deux doses de vaccin contre le virus du papillome humain à 300 000 filles en quatrième année du cycle primaire. L'UNICEF utilise la phase de démonstration pour dialoguer avec les ministères de la santé et de l'éducation sur l'intégration de services et d'informations supplémentaires pertinents adaptés à l'âge des élèves destinés aux filles, ainsi que sur l'administration des vaccins. Au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Gambie, Ghana, au Malawi, au Sénégal, en Sierra Leone et au Zimbabwe, l'UNICEF a utilisé la trousse d'évaluation des interventions en matière de santé des adolescents en vue de fournir un appui à l'identification et à la hiérarchisation nationales de ces services et informations. Ainsi, le Ministère de la santé au **Malawi**, a élaboré et diffusé des matériels d'information, d'éducation et de communication sur les questions plus larges relatives à la santé des adolescents et au développement au titre d'activités de mobilisation sociale relatives à la vaccination contre le virus du papillome humain. L'évaluation au **Ghana** a identifié sept options prometteuses à intégrer, dont des initiatives à l'échelle nationales telles que le programme de repas scolaires et ReproTalk, intervention utilisant les SMS diffusés au moyen de téléphones mobiles pour informer les adolescents sur la santé procréative.

26. Le sida est la deuxième cause de mortalité des adolescents dans le monde et en est la première en Afrique. Entre 2001 et 2013, le pourcentage des décès dus au sida a diminué rapidement pour tous les groupes d'âge – d'environ 62 % pour les enfants âgés de 0 à 4 ans et 35 % pour les jeunes âgés de 20 à 24 ans – sauf pour les adolescents âgés de 10 à 19 ans, groupe qui n'a enregistré aucune diminution. Les deux-tiers des 250 000 nouvelles infections à VIH enregistrées chez les adolescents en 2013 ont concerné des filles âgées de 15 à 19 ans. Dans le cadre de l'effort visant

¹ Le taux pour l'Afrique subsaharienne s'appuie sur les données de 2009-2013, celui pour l'Asie du Sud sur les données de 2009-2013 (sauf pour l'Inde, les données de 2005-2006 ayant été utilisées).

à réduire la mortalité liée au sida et à prévenir des nouvelles infections à VIH chez les adolescents, l'UNICEF a coopéré avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le FNUAP et d'autres parties prenantes clefs, dont des animateurs de groupes de jeunes, en vue de développer « All In », un mouvement social et une plateforme d'action visant à mettre fin à l'épidémie de sida chez les adolescents. Il a été décidé en 2014 de recentrer l'engagement mondial sur les 25 pays clefs qui représentent toutes les régions en vue d'atteindre l'objectif d'une réduction de 65 % des décès liés au sida, d'une réduction d'au moins 75 % des nouvelles infections à VIH chez les adolescents et d'une discrimination zéro d'ici à 2020. Un cadre d'action a été établi en vue d'intervenir dans quatre domaines : engager les adolescents des deux sexes comme animateurs et agents du changement social; mieux cibler les programmes et les résultats nationaux en améliorant la collecte, l'analyse et l'utilisation des données; encourager des approches novatrices en vue d'atteindre les adolescents au moyen d'activités de prévention et de soins vitales; mener des activités de plaidoyer aux niveaux mondial, régional et national en vue de susciter la volonté politique et de mobiliser des ressources. L'UNICEF a élaboré un ensemble d'instruments d'évaluation des données relatives aux adolescents qui sont mis en application avec les pays à la suite du lancement officiel de « Tous unis » au début de l'année 2015. À la suite d'une demande conjointe formulée à tous les pays par l'UNICEF, ONUSIDA et l'OMS en 2013 tendant à travailler aux fins de la communication de données relatives au VIH chez les adolescents ventilées par âge et par sexe, les pays ont reçu un appui à cette fin. En 2014, pour la première fois, 6 des 38 pays les plus touchés ont été en mesure de communiquer des données ventilées par âge pour les six premiers mois de l'année.

27. Le Sommet de la fille, en juillet 2014, a débouché sur la signature par 20 gouvernements de l'engagement de prendre des mesures concrètes pour mettre un terme aux mutilations génitales féminines et à l'excision dans leur pays. En 2014, 21 pays de programme ont fait état d'interventions concernant les mutilations génitales féminines et l'excision, 17 indiquant des programmes spécifiques au titre du Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines/l'excision, pour lequel les engagements de dépenses s'élèvent à présent à 54 millions de dollars. Grâce à l'appui du programme, en 2014, plus de 7 millions de personnes ont participé régulièrement à des dialogues éducatif et environ un millier de communautés dans neuf pays ont publiquement déclaré qu'elles renonçaient à pratiquer les mutilations génitales féminines/l'excision. Les campagnes de jeunes menées en Gambie, au Kenya, au Sénégal et en Somalie ont mobilisé plus de 20 000 jeunes, qui ont appelé à mettre fin à cette pratique.

28. L'UNICEF fournit également un appui aux pays pour les programmes sanitaires ciblant les adolescentes par le biais de ses activités sur l'éducation sur la gestion de l'hygiène menstruelle et la puberté. En 2014, 22 pays ont déclaré mettre en œuvre la gestion de l'hygiène menstruelle dans le cadre du programme Eau, assainissement et hygiène dans les écoles. L'UNICEF a aidé à étendre des initiatives relatives à la gestion de l'hygiène menstruelle dans le cadre des systèmes éducatifs et au-delà. Au **Ghana** et au **Soudan du Sud**, cela a consisté à former les enseignants et des membres de la communauté, tandis que dans l'**État plurinational de Bolivie** et au **Rwanda**, cela a consisté à incorporer les exigences liées à la gestion de l'hygiène menstruelles dans les normes de construction des écoles. Au **Cambodge** et en **Ouganda**, l'UNICEF a fourni un appui à l'élaboration et à la distribution de

brochures sur la puberté, tandis qu'en **Inde** et à **Sri Lanka**, un appui a été prêté pour l'enseignement participatif et des campagnes d'autonomisation. Ainsi, en **Inde**, l'initiative pilote de l'UNICEF sur l'hygiène menstruelle pour l'autonomisation des adolescentes, « Girls Today, Women Tomorrow » (Filles aujourd'hui, femmes demain), a atteint 100 000 filles dans sept districts du Bihar, du Jharkhand et de l'Uttar Pradesh.

29. En 2014, l'UNICEF a également lancé le programme Eau, assainissement et hygiène pour les filles dans les écoles en vue de renforcer le plaidoyer s'appuyant sur les données factuelles et les interventions relatives à la gestion de l'hygiène menstruelle et l'éducation sur la puberté. Le programme est mis en œuvre dans 14 pays : l'Afghanistan, l'État plurinational de Bolivie, le Burkina Faso, l'Érythrée, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, le Kirghizistan, la Mongolie, le Népal, le Niger, le Nigéria, le Pakistan et la Zambie. Il renforce la capacité nationale de produire des données factuelles et de plaider en faveur des besoins des filles en matière de gestion de l'hygiène menstruelle et de puberté et incorpore des orientations soucieuses de l'égalité des sexes concernant la gestion de l'hygiène menstruelle dans les programmes nationaux existants. Le programme biennal s'efforce d'atteindre les filles et les membres des communautés dans près de 180 communautés.

30. Le bureau de l'UNICEF en **Afghanistan**, en soulignant les liens intersectoriels entre les secteurs de la nutrition, de l'éducation et de la santé dans la lutte contre l'anémie chez les adolescentes, a prêté un appui à une enquête visant à repérer et combattre l'anémie généralisée chez les adolescentes, tant dans les écoles qu'en dehors. De même, l'UNICEF a fourni un appui au programme de lutte contre l'anémie chez les adolescentes en **Inde** en incluant des connaissances améliorées de la carence en fer et la nécessité d'enrichir les aliments dans les lignes directrices sur l'application à grande échelle des interventions nutritionnelles de santé publique.

31. En 2014, l'UNICEF s'est activement efforcé de réduire le risque accru d'intimidation, de violence et de stigmatisation auquel sont confrontés de nombreux adolescents qui sont transgenres, homosexuels, lesbiennes ou bisexuels ou qui ne se conforment pas aux normes sexuelles idéalisées. Au moins 10 bureaux de pays de l'UNICEF ont entrepris des activités de plaidoyer, de recherche, de prestation de services et de conseils en vue de promouvoir les droits des adolescents face à la discrimination due à leur identité de genre. Ainsi, le bureau de l'UNICEF en **Jamaïque** a apporté un appui à l'organisation non gouvernementale Children First en vue de fournir des services de prévention du VIH, de formation pratique et de soutien psychologique aux adolescents et jeunes hommes âgés de 16 à 24 ans qui ont des rapports sexuels avec des hommes, notamment ceux qui ont été rejetés par leur famille.

4. Lutter contre la violence sexiste dans les situations d'urgence

32. La violence sexiste était une préoccupation importante en 2014, vu le nombre élevé des situations humanitaires. L'UNICEF a fourni un appui concernant la violence sexiste à plus de 430 000 personnes, principalement des filles et des femmes. Cet appui comprenait des services sanitaires et psychosociaux et un soutien en faveur des moyens de subsistance, un renforcement économique et un accès à la justice. En outre, des informations ont été communiquées à plus de 420 000 adultes et enfants sur la prévention et les interventions contre la violence sexiste et des troussees dites de dignité distribuées à plus de 53 500 filles et femmes, troussees

comprenant notamment une lampe de poche, des vêtements et d'autres articles visant à améliorer la sûreté des déplacements et à leur permettre de mieux gérer leurs besoins en matière d'hygiène menstruelle. Plus de 8 500 prestataires de services ont été formés à des interventions face à la violence sexiste. Ainsi, en **Jordanie**, 2 520 travailleurs sociaux de première ligne, prestataires de soins de santé et policiers et militaires – autant de femmes que d'hommes – ont été formés à la prévention et aux interventions pour lutter contre la violence sexiste.

33. Le bureau de l'UNICEF au **Myanmar** a démarré un programme multisectoriel novateur dans l'État de Kachin en proie à un conflit, qui intègre des interventions de lutte contre la violence sexiste et des services de protection de l'enfance avec une assistance nutritionnelle essentielle et l'enseignement des compétences pratiques pour la vie quotidienne. Les centres du programme offrent un espace sûr, en particulier pour les victimes de violences et encourage un environnement dans lequel les femmes et les filles qui cherchent des services confidentiels peuvent se sentir soutenues.

34. L'UNICEF a joué un rôle directeur essentiel lors du Sommet mondial pour mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit qui s'est tenu en juin 2014, coprésidé par le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni et l'initiative multipartite Appel à l'action pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles dans les situations d'urgence, qui est dirigée à l'heure actuelle par le Gouvernement des États-Unis. L'UNICEF a également joué un rôle dans l'établissement du texte définitif des Directives en vue de l'intégration d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire du Comité permanent interorganisations (au nom du domaine de responsabilité relatif à la violence sexiste), qui seront appliquées en 2015. Les Directives énoncent les normes relatives à l'atténuation du risque de violence sexiste pour tous les aspects des interventions humanitaires. Collectivement, le rôle directeur de l'UNICEF dans ces initiatives mondiales en matière de grandes orientations et de plaidoyer et dans l'élaboration de normes mondiales a contribué au renforcement du système humanitaire afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité des activités de prévention et de réduction de la violence sexiste dans les situations d'urgence et celles des interventions de lutte contre cette violence.

B. Liens transversaux et mise en œuvre à grande échelle

35. La priorité accordée par le PAES à quatre domaines offre des possibilités d'établir des liens transversaux que le personnel et les partenaires ont facilement notées mais qui n'ont pas encore été pleinement exploitées. Les spécialistes des différents secteurs à l'UNICEF sont de plus en plus conscients du fait que la réalisation des objectifs qu'ils s'emploient à atteindre passe par des solutions liées à un autre secteur, ce qui nécessite qu'ils tirent parti de compétences appartenant à un autre secteur que le leur ou qu'ils y contribuent. L'établissement de priorités concernant l'égalité des sexes a également accéléré la mobilisation de financements et la programmation aux fins d'initiatives ciblées à l'UNICEF. Ainsi, en 2014, outre les ressources mobilisées au niveau des pays, plus de 75 millions de dollars ont été levés aux niveaux mondial et régional, l'accent principal étant mis sur la promotion des droits et du bien-être des adolescentes au titre des quatre priorités ciblées. L'accroissement des ressources offre l'occasion de mettre en œuvre les programmes

à grande échelle, tout en contribuant à l'élargissement des données factuelles réunies sur les initiatives ciblées.

36. L'UNICEF devra chercher des moyens novateurs d'aborder les aspects multidimensionnels et sexistes de la vie des adolescents, les besoins et les possibilités à grande échelle. Il sera particulièrement important de disposer de meilleurs modèles et données factuelles sur les liens transversaux et la globalité compte tenu de la reconnaissance croissante de l'importance des investissements – surtout en faveur des filles – durant la deuxième décennie de la vie.

C. Progrès accomplis dans l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes

37. Au cours de 2014, des progrès tangibles ont été enregistrés dans l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans la programmation sectorielle en s'attachant à accroître autant que possible les possibilités sur le plan sectoriel et transversal non seulement de satisfaire les besoins spécifiques des filles et des femmes, mais aussi d'aider à recadrer les relations entre les sexes en matière de possibilités, de fardeau, de responsabilités et d'attentes pour les hommes et les femmes.

38. Quatre-vingt pour cent des programmes de coopération de pays soutenus par l'UNICEF comprenaient au moins un résultat en matière d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité des sexes dans les sept domaines de résultats (figure 3). ESARO et ROSA sont arrivés en tête, près de 90 % des programmes de pays faisant état d'au moins un résultat, mais le pourcentage a été inférieur à 70 % dans aucune région.

Figure 3

Pourcentage de programmes de pays qui incluent au moins un résultat en matière d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes (par région), 2014

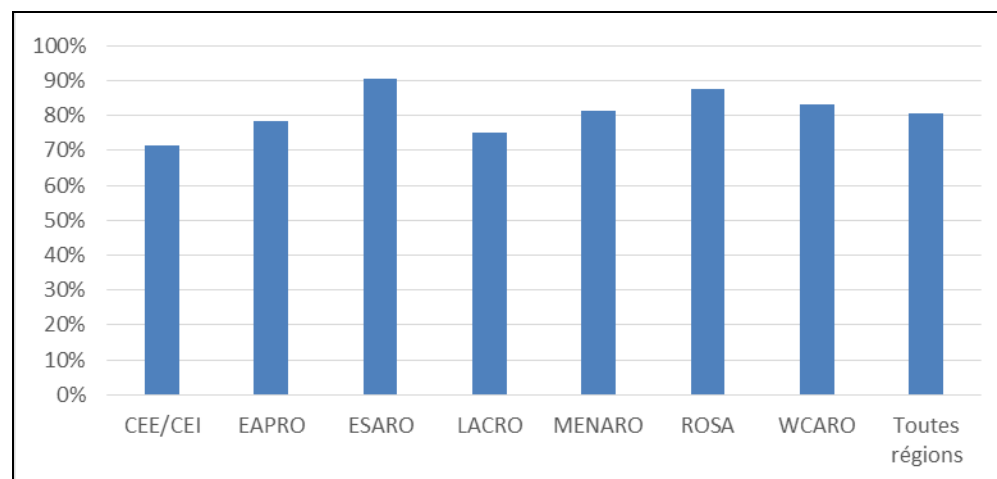
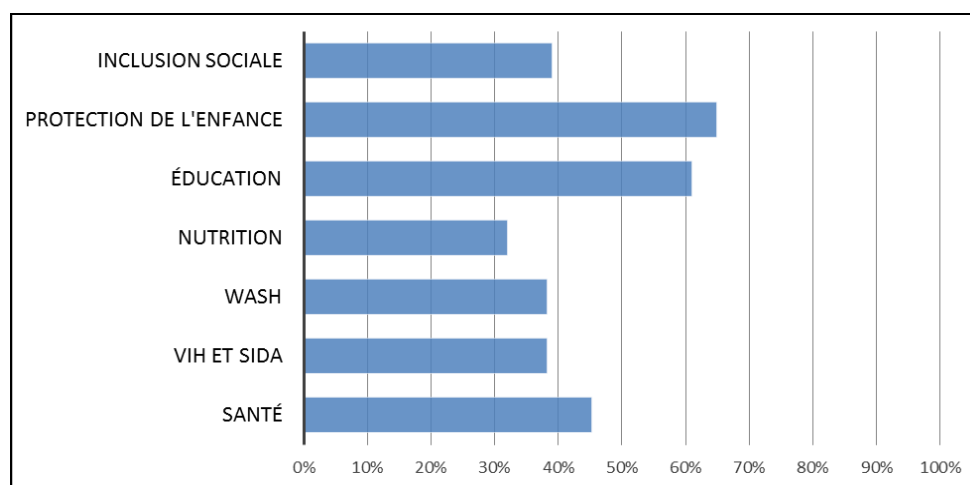


Figure 4
Répartition des résultats d'intégration de l'égalité des sexes par domaine de résultats, 2014



1. Santé, VIH et sida et nutrition

39. La santé maternelle est une dimension importante de l'égalité des sexes, affirmant le droit des femmes d'avoir des enfants lorsqu'elles le souhaitent, de façon sûre, dans la dignité et sans mettre leur vie en danger. C'est également un des objectifs du Millénaire pour le développement pour lesquels les progrès ont été insuffisants. Le pourcentage mondial des femmes qui accouchent avec l'assistance d'un personnel qualifié n'a augmenté que de 12 points de pourcentage depuis 1990 – passant de 57 % en 1990 à 69 % en 2013 – ce qui fait que près d'un tiers des femmes accouchent encore sans l'assistance d'un personnel qualifié.

40. Un domaine important dans lequel des progrès ont été enregistrés est la proportion des femmes enceintes vivant avec le VIH qui reçoivent des médicaments antirétroviraux aux fins de la prévention de la transmission mère-enfant du VIH. Ce pourcentage a plus que doublé, passant de 33 % à 68 % entre 2009 et 2013 dans les 22 pays prioritaires qui représentent 90 % des nouvelles infections au VIH chez les enfants. En 2012, l'UNICEF a conduit des activités de plaidoyer pour offrir des traitements à toutes les femmes enceintes et allaitantes vivant avec le VIH, accordant la priorité à la santé des mères dans les activités visant à éliminer la transmission mère-enfant. À la fin de 2014, les 22 pays prioritaires avaient adapté leur politique à cette approche et en 2013 100 000 femmes enceintes vivant avec le VIH supplémentaires avaient reçu un traitement antirétroviral par rapport à 2012.

41. Dans le cadre de l'Initiative pour sauver un million de vies et du programme de renforcement de systèmes de santé intégrés en Éthiopie, au Ghana, au Malawi, au Mali, au Mozambique et au Niger, 50 000 agents sanitaires communautaires ont été formés à la prise en charge communautaire intégrée des cas, dont 75 % étaient des femmes. En **Éthiopie**, depuis le lancement du programme de prise en charge communautaire intégrée, plus de 30 000 femmes ont été recrutées comme agents de vulgarisation de la santé, formées et déployées dans environ 14 000 postes sanitaires dans l'ensemble du pays. Le Ministère éthiopien de la santé étudie à l'heure actuelle

les possibilités de plan de carrière pour les agents de vulgarisation de la santé de sexe féminin. Ces changements auront une incidence sur l'égalité des sexes dans le secteur de la santé, où la majorité des agents sanitaires au-dessus du niveau communautaire sont des hommes. La présence d'agents sanitaires dans les communautés permet aux femmes, qui habituellement ne disposent pas de suffisamment de temps ni de ressources, moyens de transport ou pouvoir de décision pour avoir accès à des soins dispensés en dehors de leur communauté, d'obtenir des soins de santé.

42. L'UNICEF a également œuvré à faire tomber les barrières entre les sexes dans les programmes nutritionnels au **Guatemala**, où l'analyse des goulets d'étranglement et des obstacles à la réduction de la malnutrition chronique a révélé l'absence complète de pouvoir de décision chez les femmes concernant les questions intérieures, notamment la sécurité alimentaire des ménages. L'UNICEF a apporté un appui aux activités menées pour intensifier l'engagement direct des hommes, encourageant non seulement les femmes mais aussi les hommes à assumer la responsabilité du bien-être des enfants et apportant un appui aux hommes en tant qu'ardents défenseurs de l'amélioration de la nutrition. La participation des hommes constituait également une stratégie importante pour la prestation de services de santé relatifs au VIH et de soins de santé maternelle et infantile au **Malawi**, où l'UNICEF a formé 4 000 hommes dans 13 districts à inciter les hommes à prendre part à la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et au traitement pédiatrique du VIH. Les chefs traditionnels jouent à présent un rôle essentiel dans la promotion de la participation des hommes et dans la protection du droit des femmes aux soins de santé. Les communautés ont fait état d'une augmentation des taux des soins anténatals précoces et du recours des couples aux services de dépistage du VIH et, en conséquence, de conseil sur le VIH.

43. La vigoureuse participation de l'UNICEF aux partenariats et initiatives mondiales de santé maternelle et infantile a été une autre façon de promouvoir les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs énoncés dans le PAES. Ainsi, l'UNICEF travaille à la mise à jour de la stratégie mondiale *Toutes les femmes, tous les enfants* en faveur de la santé des femmes et des enfants et est engagé dans le processus plus large visant à définir les objectifs de développement durable, le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, le Comité directeur pour la santé de la reproduction, maternelle, néonatale et infantile et le Comité des affectations du fonds d'affectation spéciale de la SRMNI qui lui est affilié. Dans tous ces mécanismes, l'UNICEF plaide en faveur du droit des femmes à la santé. En qualité de membre du Conseil d'administration de la GAVI, l'UNICEF a également fourni un appui à la révision et à l'approbation de la politique de la GAVI relative à l'égalité des sexes et d'une intégration plus prononcée de cette question dans son plan stratégique.

2. Eau, assainissement et hygiène

44. Suite à l'appui fourni directement par l'UNICEF en 2014, plus de 10 500 écoles et quelque 1 200 centres de santé ont été dotés d'installations WASH (Eau, Assainissement et Hygiène) nouvelles ou améliorées. L'UNICEF et ses partenaires ont commandité des évaluations de l'égalité des sexes dans le domaine WASH à Kiribati, au Rwanda et au Soudan. L'UNICEF a encouragé la participation active des femmes – en particulier dans des rôles de direction – à la gestion des comités communautaires WASH. Ainsi, au **Ghana**, les formations dispensées au

niveau des districts et des communautés sur les approches de la question Eau, assainissement et hygiène ont étendu les capacités locales. En **Éthiopie**, les sections WASH et nutrition de l'UNICEF ont commencé à appliquer le Plan d'analyse et d'action 2014-2017 pour l'égalité des sexes en établissant un groupe de travail commun dirigé par les ministres de la santé et de l'éducation chargé de l'établissement de directives nationales sur la gestion de la santé menstruelle.

45. En 2014, l'UNICEF a fourni un appui à plus de 1,7 million de femmes et de filles touchées par les crises humanitaires en leur distribuant des matériaux d'information sur l'hygiène menstruelle. Au **Soudan du Sud**, des trousseaux d'hygiène ont été fournis à 500 000 femmes et filles touchées par un conflit. En **Iraq**, où était mis en œuvre un des principaux programmes d'urgence WASH, l'UNICEF a appuyé les activités menées pour installer des latrines, des douches et des bains assurant la dignité et le respect de la vie privée des femmes et des filles. De plus, l'égalité des sexes est intégrée à toutes les activités de promotion de l'hygiène, en tenant compte de la façon dont les femmes et les hommes utilisent les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement. En **République arabe syrienne**, pour assurer des installations privées et hygiéniques dans les abris pour déplacés et les écoles, l'UNICEF a établi des normes sexospécifiques dont il a guidé la mise en œuvre au niveau de la construction d'installations WASH. Dans les abris pour déplacés, l'accent a été mis sur la fourniture d'une capacité suffisante de stockage de l'eau en vue de réduire le temps consacré par les femmes à la collecte de l'eau. Pour tenir dûment compte du caractère sexospécifique des messages de promotion de l'hygiène, on a fait appel à de nombreuses femmes pour promouvoir la santé, si bien que les femmes représentent 42 % de ceux assumant cette fonction.

3. Éducation

46. L'UNICEF accorde un rang de priorité élevé à l'éducation secondaire des filles, mais continue de mettre l'accent sur la promotion de l'égalité des sexes et pas seulement sur la parité dans l'enseignement préscolaire et primaire, dans le cadre des activités de développement, des conflits et de consolidation de la paix. L'UNICEF, par l'intermédiaire du Programme pour la consolidation de la paix, l'éducation et le plaidoyer, apporte un appui aux gouvernements, partenaires et bénéficiaires directs et indirects dans 14 pays en vue de renforcer la cohésion sociale, la sécurité humaine et la résilience. Dans la région de Karamoja en **Ouganda**, un programme pilote pour la consolidation de la paix, l'éducation et le plaidoyer qui a été structuré en vue d'une évaluation stricte des incidences et d'une probable mise à l'échelle avec le Gouvernement, a formé les instituteurs du primaire de façon à ce qu'ils puissent promouvoir des idéaux positifs associés à chacun des deux sexes pour les garçons et les filles. Le programme utilise également la nouvelle plateforme mobile de l'UNICEF utilisant les SMS, Gendertrac, comme outil interactif en vue de renforcer les résultats d'apprentissage en matière de socialisation des garçons et des filles.

47. La socialisation des garçons et des filles et le renforcement des données factuelles ont également fait partie des activités menées par l'organisation dans la **République démocratique du Congo**. L'UNICEF a fourni un appui au Gouvernement et aux communautés locales aux fins de la révision des manuels d'école primaire pour les rendre plus respectueux de l'égalité des sexes et de l'élaboration d'instruments de collecte de données tenant compte de la problématique hommes-femmes. L'UNICEF a aidé le Gouvernement et les

organisations de la société civile à accroître et à renforcer leur capacité de conduire des analyses sensibles à la problématique hommes-femmes.

48. Dans plusieurs pays, l'UNICEF a appuyé les efforts déployés pour atteindre les filles non scolarisées. Ainsi, en **République arabe syrienne**, où les filles comprennent la majorité des enfants non scolarisés, près de 150 000 filles ont reçu un appui par l'intermédiaire de 500 clubs scolaires, l'objectif étant de les ramener dans le système scolaire. Les clubs scolaires fonctionnent habituellement dans des contextes que les parents peuvent considérer sûrs pour les filles, tels que les bâtiments scolaires ou les centres scolaires dans les abris pour déplacés.

49. L'UNICEF continue également à jouer un rôle directeur dynamique dans le cadre du programme Global Perspectives in Education (GPE), soutenant la fourniture de ressources, au moyen de directives de politique générale et d'un appui sur le terrain dans 39 des 60 pays partenaires du GPE où les systèmes éducatifs doivent être renforcés et où les filles sont souvent désavantagées en matière d'accès à l'éducation.

4. Protection de l'enfance

50. Outre les priorités ciblées concernant l'égalité des sexes qui visent à mettre fin aux mariages d'enfants et à prévenir la violence sexiste dans les situations d'urgence, l'UNICEF a mis un accent institutionnel clef sur la prévention de la violence sexiste chez les enfants de façon plus générale. L'UNICEF s'est également employé à faire sauter les obstacles à l'exercice par les enfants de leurs droits, par exemple en matière d'inscription sur les registres de l'état civil (voir paragraphe 53).

51. Plusieurs bureaux de pays ont appuyé les efforts déployés pour renforcer la législation et les politiques visant à prévenir la violence sexiste. En **République démocratique populaire lao**, l'UNICEF a obtenu de bons résultats en plaçant en faveur d'un projet de loi sur la violence dans la famille devant être étendue à toutes les formes de violence contre les femmes et les enfants dans tous les contextes. De même, en **Sierra Leone**, l'UNICEF a fourni un appui au Ministère de la protection sociale, du genre et de l'enfance en vue d'étendre le Protocole national d'orientation sur la violence sexiste en vue d'inclure tout le monde – garçons, filles, hommes, femmes – ce qui a débouché sur la mise en œuvre du Protocole.

52. La parité des sexes en matière d'enregistrement des naissances est notée dans la plupart des pays qui disposent de données, mais les expériences nationales donnent à penser que les rôles et les attentes relatives aux deux sexes peuvent entraver l'enregistrement tant des filles que des garçons à la naissance. Cela peut aller du fait que les pères sont tenus d'être présents lors de l'inscription jusqu'à l'interdiction faite aux mères non mariées d'enregistrer leur enfant. En 2014, l'UNICEF a commencé à dresser la carte des cadres juridiques sur l'enregistrement des naissances en Afrique du Sud, au Swaziland et au Zimbabwe afin de documenter et de combattre ces obstacles de façon à accélérer l'enregistrement des naissances pour tous les enfants. L'UNICEF prévoit de faire fond sur ces efforts et de dresser des cartes analogues dans 35 autres pays en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne.

5. Inclusion sociale

53. Intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans l'inclusion sociale est crucial parce que les systèmes de protection visent souvent les ménages sans autre précision, si bien qu'ils ne tiennent pas compte de la problématique hommes-femmes. Les ménages dirigés par une femme dans le monde entier sont touchés de façon disproportionnée par une pauvreté multidimensionnelle accrue par rapport à ceux dirigés par un homme. Lorsque les avantages sociaux et la protection sociale sont axés sur les ménages dirigés par une femme, ils permettent aux femmes de s'acquitter de leurs obligations urgentes et cela contribue également à leur offrir des possibilités économiques sur le long terme.

54. Ainsi, en **Albanie**, l'UNICEF a apporté un appui aux efforts visant à renforcer un environnement propice en analysant les effets des services de soins à la petite enfance sur la capacité des femmes d'obtenir et de conserver un emploi rémunéré. L'UNICEF a également coopéré avec la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail et ONU-Femmes en vue de comprendre les liens entre l'autonomisation économique des femmes et les soins aux enfants dans les pays à faible revenu de façon à proposer des grandes orientations qui puissent conduire à des améliorations dans les deux domaines.

D. Intégrer le souci de l'égalité des sexes en vue d'obtenir des résultats ayant une grande influence

55. Il est encourageant qu'en 2014, les bureaux de pays de l'UNICEF reconnaissent et énoncent de façon plus explicite leurs activités en faveur de l'égalité des sexes et qu'ils identifient et utilisent plus souvent des points d'entrée importants dans leurs domaines d'intervention existants en vue d'intégrer une dimension liée à l'égalité des sexes. Pour aller de l'avant, il faudra procéder à des évaluations plus délibérées des points d'entrée les plus stratégiques où les gains en matière d'égalité des sexes ont une influence considérable à grande échelle.

56. Il sera particulièrement important d'entreprendre de telles évaluations dans les domaines d'intervention existants, de façon à tirer le meilleur parti des possibilités d'avoir des incidences systémiques. Ainsi, la santé et la nutrition maternelles et infantiles, WASH, la protection de l'enfance et les situations d'urgence sont tous des domaines présentant des atouts importants où l'intégration de un ou de deux éléments critiques ayant trait à l'égalité des sexes peut conduire à des résultats concrets ayant de grandes répercussions pour les femmes et les filles. Il sera également important, toutefois, d'étudier les domaines négligés ou nouveaux où l'UNICEF est bien placé pour exercer une influence sur les systèmes ayant de vastes infrastructures et d'amples ressources. Des questions telles que les différences entre les sexes en matière de soins de santé pédiatriques et de taux de mortalité, par exemple, ou les rôles des femmes dans les systèmes sanitaires et éducatifs, ou dans l'élaboration, la mise en œuvre et la maintenance des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, devront être étudiées, tant pour voir les problèmes qui se posent que les possibilités qui sont offertes.

57. En s'appuyant sur les bons résultats obtenus et les enseignements tirés jusqu'à présent, l'UNICEF continuera à élaborer des approches réussies qui montrent un passage systématique à des programmes à grande échelle renforcés relatifs à l'égalité des sexes dans l'ensemble de l'organisation.

III. Renforcement institutionnel

58. L'étendue du programme de travail énoncé dans le PAES est concrète mais ambitieuse et l'UNICEF investit dans les effectifs, les capacités et l'appui aux systèmes nécessaires pour assurer sa pleine mise en œuvre. L'UNICEF adapte également son cadre institutionnel en vue de l'aligner sur le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, approuvé en 2012 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination en tant que mesure visant à accroître la responsabilité et le contrôle s'agissant de la confirmation des résultats obtenus dans l'ensemble du système des Nations Unies en matière d'égalité des sexes. Le PAES énonce cinq critères de performance devant servir à suivre l'amélioration des capacités et des systèmes institutionnels pour ce qui est d'appuyer les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes : 1) Diffusion des connaissances et communications efficaces pour la promotion de l'égalité des sexes; 2) Personnel et capacités liés à l'égalité des sexes dans l'ensemble de l'organisation; 3) Performance en matière d'égalité des sexes des plans de gestion des programmes de pays; 4) Performance en matière d'égalité des sexes lors des évaluations des programmes de l'UNICEF; 5) Dépenses afférentes aux programmes en faveur de l'égalité des sexes.

A. Diffusion des connaissances et communications efficaces

59. L'UNICEF a communiqué sur le PAES et ses éléments clefs aux niveaux tant interne qu'externe, commençant par une communication adressée en juin 2014 par le Directeur exécutif à l'ensemble du personnel de l'UNICEF. En août 2014, le Directeur exécutif adjoint chargé des programmes a parlé de l'importance du PAES dans un entretien s'articulant autour de cinq questions sur le site Intranet de l'UNICEF. De plus, la direction a également mis l'accent sur l'utilité du PAES pour les travaux de l'organisation durant une séance de questions-réponses avec l'ensemble du personnel qui s'est tenue en août 2014. L'importance du PAES pour les activités de terrain a fait l'objet d'une communication lors des réunions des équipes de gestion des bureaux régionaux et de pays, des réunions de réseau sectorielles et de stratégie et de planification des hauts responsables. L'équipe de la problématique hommes-femmes au siège a également tenu des webinaires avec le personnel de direction, les spécialistes de la planification, les coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes et les spécialistes sectoriels sur le terrain en vue de souligner l'importance des priorités énoncées dans le PAES aux fins de l'obtention de résultats sur le terrain. Un graphique d'information d'une page résumant les responsabilités et priorités de l'UNICEF en ce qui concerne le PAES a été partagé avec l'ensemble de l'organisation et des éléments de discussion détaillés et des présentations ont été diffusés auprès des hauts responsables dans les bureaux de pays. Le PAES a également été partagé avec des partenaires extérieurs, dont les Comités nationaux pour l'UNICEF, les organismes apparentés à l'ONU et le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes.

60. Les filles et l'égalité des sexes occupaient une place de choix non seulement dans les instances internes, mais aussi dans les communications et les activités de plaidoyer de l'UNICEF dans les instances mondiales avec des partenaires extérieurs et d'autres parties prenantes essentielles. La stratégie mondiale de communication et

de sensibilisation du public 2014–2017 de l'UNICEF souligne que l'égalité des sexes est un domaine à la fois central et transversal. Sur l'ensemble de la page d'accueil mondiale de l'organisation, <www.unicef.org>, dans les médias sociaux et lors de manifestations clefs comme les sessions de la Commission de la condition de la femme et la Journée internationale de la fille, les bureaux de l'UNICEF partagent les points forts de leurs initiatives axées sur l'égalité des sexes et des résultats qu'elles obtiennent.

61. La campagne novatrice #investingirls, de pair avec la manifestation parallèle intitulée « Investir dans l'émancipation des filles pour accélérer les OMD » qui s'est tenue au Forum économique mondial à Davos (Suisse) en janvier 2014, a aidé l'UNICEF à donner plus de visibilité aux filles en tant que priorité de développement tout en plaidant en faveur des investissements aux fins de leur autonomisation. Des millions de personnes dans 140 pays ont pris part à cette campagne s'appuyant sur les médias sociaux, dont de grands défenseurs de l'égalité des sexes, si bien que #investingirls été classé parmi les principaux sujets de développement au Forum. En 2014, l'UNICEF, le FNUAP et des partenaires ont également lancé une grande campagne en coopération avec l'Union africaine pour sensibiliser et créer un mouvement social sur l'ensemble du continent en vue de mettre fin aux mariages d'enfants et de renforcer les familles africaines.

62. La direction et le personnel de l'UNICEF tirent le meilleur parti des possibilités d'incorporer et de défendre les priorités des programmes du PAES dans les discussions avec les partenaires et dans les programmes, les activités de plaidoyer et les processus de mobilisation de ressources. Une des manifestations relatives à l'égalité des sexes les plus en vue en 2014 a été le Sommet de la fille, organisé par le Gouvernement du Royaume-Uni et l'UNICEF. Parmi les points forts en matière de communication il convient de citer un communiqué de presse, un article d'opinion, plusieurs articles de journal dans de grands journaux et l'engagement dans les médias sociaux, sur Facebook, qui a touché plus de 9 millions d'utilisateurs et sur Twitter, qui a compté plus de 414 millions d'impressions.

B. Personnel et capacités liés à l'égalité des sexes

63. Le PAES énonce qu'une structure renforcée pour l'égalité des sexes est essentielle pour respecter effectivement les priorités de programmation sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. En 2014, on s'est attaché principalement à jeter les fondements solides de compétences spécialisées sur l'égalité des sexes. À cette fin, le recrutement de sept conseillers régionaux sur l'égalité des sexes, un dans chaque bureau régional de l'UNICEF et un autre spécialiste de l'égalité des sexes pour un poste au siège est quasiment achevé. Le recrutement d'un autre spécialiste de l'égalité des sexes pour un poste au siège ainsi que de deux coordonnateurs, un pour chacune des priorités ciblées relatives à l'égalité des sexes que sont les mariages d'enfants et l'éducation secondaire des filles, est en cours. De plus, même si la période de sept mois qui s'est écoulée depuis le début de l'application du PAES est courte, des progrès ont été accomplis dans l'amélioration des compétences spécialisées en matière d'égalité des sexes dans les bureaux de pays de l'UNICEF, des spécialistes de la problématique hommes-femmes étant en poste dans huit bureaux de pays et d'autres devant être recrutés dans neuf autres bureaux de pays.

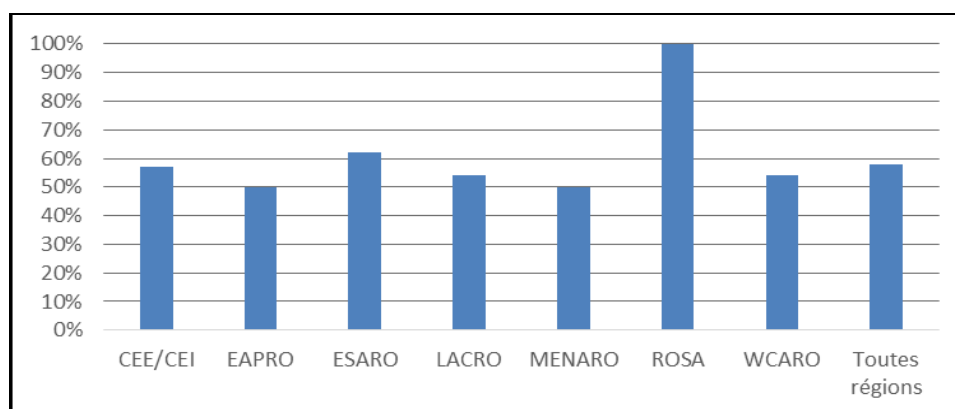
64. Des progrès continuels se poursuivent dans le cadre des activités visant à instaurer la parité aux postes de haut niveau. En 2014, 45 % de tous les postes de la classe P-5 ou au-dessus étaient occupés par une femme, contre 42 % en 2012 et 44 % en 2013. Parmi les autres mesures qui ont été prises figurent l'instauration de la parité dans les groupes de sélection et les listes de candidats présélectionnés, en particulier dans la catégorie du personnel de direction. En outre, une initiative pilote est en cours en vue de développer les qualifications de femmes et de nationaux de pays de programme. Cela est en harmonie avec l'engagement de l'organisation de constituer une réserve de personnes qualifiées prêtes à être recrutées à des postes de direction qui se libéreraient et de faciliter la planification systématique des successions.

C. Performance en matière d'égalité des sexes des plans de gestion des programmes de pays

65. Depuis l'adoption du PAES, chacune des sept régions de l'UNICEF a ajusté son plan de gestion du bureau régional en vue d'y incorporer des résultats en matière d'égalité des sexes ou de mieux les articuler. Des progrès notables ont également été accomplis au niveau des pays, 58 % des plans de gestion des programmes de pays décrivant déjà les responsabilités spécifiques du bureau de pays concernant les résultats en matière d'égalité des sexes et l'application du Plan (figure 5). Nombre de ces bureaux de pays élaborent des plans d'action concrets qui peuvent être incorporés dans leur plan de travail annuel pour réaliser et suivre les résultats obtenus. Des écarts régionaux existent, ROSA (qui comprend huit bureaux de pays) indiquant que 100 % des plans de gestion des programmes de pays incorporaient la responsabilité concernant les résultats touchant au PAES, suivie par ESARO avec 62 % (13 pays sur 21) de ces plans de gestion précisant la responsabilité en matière de résultats. Toutes les régions indiquent un pourcentage d'au moins 50 %, ce qui représente un début prometteur. Les progrès devraient se poursuivre durant les prochains mois.

Figure 5

Pourcentage des plans de gestion des programmes de pays incorporant la responsabilité concernant les résultats touchant au PAES (par région), 2014



D. Performance en matière d'égalité des sexes lors des évaluations des programmes de l'UNICEF

66. L'incorporation de l'égalité des sexes en tant qu'élément central des évaluations de programme à l'UNICEF a constitué un sujet de préoccupation constant; les analyses précédentes ont montré que la majorité des évaluations de l'UNICEF soit ne prenaient pas en compte l'égalité des sexes soit le faisaient de façon non satisfaisante. L'UNICEF a commencé à s'attacher à régler ce problème dans le PAES. La proportion des évaluations notées comme « exceptionnelle » et « très satisfaisante » s'agissant de l'incorporation de l'égalité des sexes est passée de 47 % en 2012 à 55 % en 2013, selon la notation du système mondial de contrôle des évaluations de l'UNICEF. Les principaux domaines d'amélioration étaient la collecte de données et la robustesse de la méthodologie, qui constituaient toutes deux une base plus solide pour évaluer les résultats. Cela était positif, mais il fallait redoubler d'efforts pour renforcer l'intégration générale de l'égalité des sexes dans les évaluations des programmes. À cette fin, en 2015, la section de l'égalité des sexes et le bureau de l'évaluation peaufinent les directives relatives aux évaluations des programmes afin de mieux les harmoniser avec le PAES.

E. Dépenses afférentes aux programmes en faveur de l'égalité des sexes

67. Conformément au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes, l'UNICEF a établi un critère de performance financier qui énonce que, d'ici la fin de 2017, 15 % des dépenses afférentes aux programmes seraient affectées à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des filles et des femmes. Le niveau de référence de 8,2 % en 2013 était basé sur une analyse combinée du marqueur de contribution à la promotion de l'égalité des sexes (qui décrit chaque produit comme contribuant « essentiellement » à l'égalité des sexes ou y contribuant « de façon marquée » ou « marginalement » ou « pas du tout ») et de la pertinence pour l'égalité des sexes des activités spécifiques entreprises pour réaliser ces produits. Les dépenses couvraient les programmes de développement et les programmes humanitaires et tant les ressources ordinaires que les autres ressources. La même analyse pour 2014 indique qu'au cours de l'année écoulée, les dépenses afférentes aux programmes visant à promouvoir l'égalité des sexes ont atteint 9,2 % du total. L'accroissement doit s'accélérer au cours des prochaines années, mais six mois pleins seulement après le début de l'application du PAES, cette évolution constitue assurément un pas dans la bonne direction.

IV. La voie à suivre

68. Au cours de l'année à venir, l'UNICEF continuera de renforcer les systèmes et processus institutionnels qui sont essentiels pour obtenir des résultats concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au moyen des programmes et suivre ces résultats. Un domaine d'expansion important sera constitué par les mécanismes de communication et de partage des connaissances autour du PAES, en particulier en renforçant les possibilités d'apprentissage et en soulignant les modèles appliqués par les bureaux de pays qui ont donné de bons résultats. La mise en place d'un réseau et d'une communauté de praticiens sur les

programmes en faveur de l'égalité des sexes constitue une priorité de rang, comme l'établissement de liens avec les activités plus larges de développement et de partenariats dans le domaine de l'égalité des sexes, y compris la dynamique croissante en ce qui concerne les investissements dans les adolescentes. Le renforcement des capacités en faveur de l'égalité des sexes se poursuivra en 2015. Les conseillers régionaux en place, la formation et l'appui ciblés fournis au personnel technique et aux responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes seront particulièrement importants. De même, un nombre croissant de pays précisant les responsabilités concernant l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes, il est essentiel que les directives de programmation en vue d'obtenir ces résultats et de surveiller et suivre les progrès accomplis évoluent de façon continue.

69. S'agissant des programmes, l'UNICEF s'appuiera sur la dynamique créée concernant les priorités ciblées relatives à l'égalité des sexes, étudiant les moyens viables d'accélérer les activités sur le terrain et identifiant les possibilités d'intervenir de façon à toucher de grands nombres de filles plus directement. L'organisation examinera et évaluera également comment les domaines d'intervention les plus vastes et les plus solides de l'UNICEF peuvent contribuer à réaliser des changements marqués en faveur des filles et des femmes, des hommes et des garçons.

70. L'année 2015 revêt une importance critique pour le programme d'action en faveur des femmes et des filles, notamment du fait des manifestations marquantes qui doivent se tenir : la date butoir pour la réalisation des OMD, l'adoption des objectifs de développement durable, l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing à l'occasion de leur vingtième anniversaire, et l'examen de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité à l'occasion du quinzième anniversaire de son adoption. En faisant fond sur ces tendances positives relatives à l'égalité des sexes, l'UNICEF continuera d'appliquer l'ambitieux programme qu'il a énoncé dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes 2014-2017.